## MONTIGNY-LÈS-VESOUL

# Infos Express MONTINOISES FEVRIER 2022

Le mot du maire.

Chères Montinoises, Chers Montinois,

Le bien vivre ensemble

Cette année et malheureusement comme l'année dernière, la cérémonie des vœux à la population a été annulée en raison de la situation sanitaire. Cette période de turbulences qui a chamboulé notre quotidien semble s'éloigner et nous laisse espérer un retour à une autre vie où nous pourrons de nouveau nous rencontrer et échanger.

Bonne année à toutes et à tous !

Quoi qu'il en soit, l'équipe municipale a été présente au quotidien pour contribuer au bien-être de chacun, mais aussi pour rappeler les règles qui s'imposent à tous dans le respect du bien vivre ensemble.

Le palmarès des villes et villages où il fait bon vivre publié récemment, classe notre commune au 39ème rang départemental (c'est trois places de mieux que l'an passé) sur 539 communes et au 7246ème rang national sur 34827 communes. C'est le fruit d'un travail collectif : élus, agents communaux, mais aussi des bénévoles qui œuvrent au sein des différentes associations de notre commune.

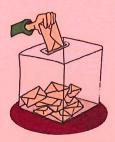
Le drame qui a touché une famille avec la disparition prématurée d'un enfant a permis de mesurer combien les Montinois étaient solidaires : je vous en remercie!

Cette année 2022 sera marquée par le transfert de la chapelle du Département à la commune. Les conseillers vont également travailler sur l'élaboration du budget avec le double souci de maîtriser les dépenses et d'améliorer le cadre de vie.

Il faut toujours voir le verre à moitié plein qu'à moitié vide : c'est en tout cas la philosophie de l'équipe municipale à laquelle vous avez fait confiance en 2020.

Le Maire, Philippe COMBROUSSE Elections.....

#### INSCRIPTIONS SUR LISTES ELECTORALES.



Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année.

Elections présidentielles: Pour pouvoir voter lors du prochain scrutin (les 10 et 24 avril), la date limite d'inscription est fixée au 4 mars.

**Elections législatives :** (les 12 et 19 juin), la date limite d'inscription est fixée au <u>6 mai.</u>

Toutefois, dans quelques cas particuliers, il est possible de bénéficier d'un report de ce délai.

### Environnement .....

**ILLUMINATIONS.** Pendant les fêtes de fin d'année 2021, de nombreux Montinois ont une nouvelle fois rivalisé de talents pour décorer et illuminer leurs habitations. Les membres de la commission « Animations » ont retenu les plus belles réalisations :



Henri Larrère, Christophe Manière, Marc Mantovani et Nicolas Delagoutte

Plusieurs prix d'encouragement ont été également décernés à : Pierre Bastien, Lucien Bedez et Pierre Lambin, Thomas Blanchard, Noël Creux, Michael Fournier et David Rondey, Patrick François, Auguste Marquès, Bernard Pasteur, Didier Pierre, Liliane Sage, Sylvain Sube, Marie Vilela.

« Les Gavroches » se sont vus attribuer le prix spécial du jury.

Les Montinois non cités méritent également de sincères remerciements pour leur participation.

## Commerce.....



Dans le cadre de la diffusion des Infos Express, la municipalité envisage d'éditer un flyer spécial regroupant les Montinois et Montinoises qui ont une activité d'artisan, de travailleur à domicile, etc... sur la commune.

Si vous souhaitez faire connaître votre activité professionnelle, merci de bien vouloir communiquer à la mairie jusqu'au 31 mars, les renseignements nécessaires pour réaliser ce projet.

## Vente à emporter.....



LE VOISIN. Pendant la période hivernale, le food truck de Charlène ne sera plus stationné le vendredi sur la place Maurice-Gillot, mais à Noidans-lès-Vesoul, au 5 rue de la Rocade de 18h30 à 21h30.

Ses spécialités: paninis (kebab, quatre fromages), sandwichs (américains, merguez, kebab), ses menus burgers, boisson + frites et sa galette Kebab.

Du mardi au samedi de 18h30 à 21h30, Le Voisin a mis en place un service de livraison à domicile.

Tél: 06.74.23.40.91.



**RESTAURANT « LE MARAIS ».** Depuis mercredi 2 février, le restaurant « Le Marais » à Montigny-lès-Vesoul, 2 rue de la Prairie, vous propose des pizzas à emporter.

Du mercredi au dimanche de 18h à 22h.

Commande au: 03.84.75.84.27.

## ETAT-CIVIL

#### DEUILS.

Tessa Magniez est décédée le 15 janvier à l'âge de 3 mois. Ses parents Laura Meisburger et Jacques Magniez demeurent cour de l'Abbaye.

Ses obsèques ont été célébrées le vendredi 21 janvier à La Villedieu-en-Fontenette.

À ses parents et à leurs proches, la municipalité adresse ses sincères condoléances.

Michel Galliot est décédé le 31 janvier à l'âge de 86 ans. Résidant rue du Tremblois, il était pensionnaire à la Maison du Combattant depuis quelques mois.

Ses obsèques ont été célébrées le jeudi 3 février dans l'intimité familiale. À son épouse Françoise et à ses proches, la municipalité adresse ses sincères condoléances.

#### CARNET BLANC.

Sandrine Carlet et Patrice Descrains ont scellé leur union le samedi 29 janvier, à Montigny-lès-Vesoul. Le couple réside rue des Châteaux. La municipalité leur adresse ses meilleurs vœux de bonheur.

Pense-bête... Pense-bête... Pense-bête... Pense-bête...



Mairie: Le secrétariat de mairie est assuré le lundi de 16h30 à 18h30, le mardi de 14h à 15h, le vendredi de 8h30 à 12h30 et sur rendez-vous. Une permanence est assurée par le maire et/ou les adjoints chaque vendredi de 18h30 à 19h30.

Tél: 03.84.76.54.50

Mairie.....

Mail: mairie-montigny2@wanadoo.fr

Actes d'état civil : Les personnes qui souhaitent établir en mairie un acte de reconnaissance, un dossier de mariage, de PACS ou un parrainage civil sont priées de prendre rendez-vous avec le secrétariat de mairie.

Recensement militaire: Tous les jeunes de nationalité française, filles ou garçons âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Bibliothèque: Jusqu'à nouvel avis, la bibliothèque municipale située dans les locaux de la Maison de la Bergère sera ouverte, à titre individuel sur rendez-vous, le samedi de 10h à 12h, en s'adressant à la mairie. L'accueil est assuré par Annie Lucarz.

www.montigny-les-vesoul.eu

06.46.58.30.81.

Numéro de téléphone pour pouvoir alerter rapidement un représentant de la commune en cas de besoin urgent : voirie, fuite d'eau...